

Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

REFERENCE : 2018/PSJML/ATE/A015

MON CV VIDEO
DAVID LEFEBVRE

DAVID.MONCVVIDEO@GMAIL.COM

1

APPEL D'OFFRES 2018 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

CAHIER DES CHARGES

DEFINITION DE PROJET PROFESSIONNEL - APPEL D'OFFRE N°15

ATELIER « MON PROJET PRO »

Date limite de réception des offres : Vendredi 31 Août 2018 à 12h

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR)



Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

2

➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Régional (POR) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)¹, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 60 jeunes sur une durée de 11 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- identifier, au sein des quartiers, les jeunes NEET, décrocheurs scolaires et/ou n'étant pas accompagnés dans leurs démarches d'insertion et leur proposer d'intégrer l'accompagnement
- Assurer un accompagnement personnalisé et renforcé pour chaque participant dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Remettre en mouvement le participant en l'inscrivant dans les activités de redynamisation
- Repérer et développer les compétences des participants en élaborant un projet professionnel,
- Redonner confiance aux participants en les impliquant dans une démarche citoyenne,
- Permettre aux participants de s'enrichir d'expériences mobilisables pour leur entrée dans le monde du travail,
- Préparer et mettre le participant dans les meilleures conditions de réception et d'acceptation d'une solution positive pour son parcours socio-professionnels,
- Permettre aux participants de découvrir plusieurs domaines d'activités
- S'appuyer sur la dynamique créée par la mise en place de notre précédent projet IEJ et formaliser là cette continuité sur l'apprentissage

¹ Neither in Employment nor in education or training

Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

3

- Entretien la dynamique partenariale du territoire en participant activement aux travaux du collectif des porteurs IEJ du territoire.
- Favoriser l'accès à la formation par la voix de l'apprentissage notamment sur l'offre du territoire
- Mieux faire connaître l'apprentissage et participer à son attraction

➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

- Identifier son profil professionnel
- Définir son projet professionnel
- Valider son projet

Une attention particulière sera apportée à la pédagogie et au côté ludique de l'animation, l'objectif premier étant que chaque jeune s'inscrive dans une démarche d'insertion de manière durable.

➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Les Conseillers en Insertion Professionnelle en charge de l'accompagnement des jeunes, orienteront vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

➤ LES OBJECTIFS

Il s'agira de mettre en place un atelier sur la définition de projet professionnel dont les objectifs sont :

1. Identifier son profil professionnel

- En s'appuyant sur des tests, mettre en évidence un ou plusieurs domaines professionnels
- Connaître les différents contrats de travail
- Permettre aux jeunes de développer leurs connaissances de la voie de l'apprentissage et des avantages de ce type de parcours

2. Définir son projet professionnel

- Approfondir ses connaissances sur les domaines professionnels identifiés
- Mettre en adéquation profil et projet : ce que j'aime faire, ce que je n'aime pas faire en prenant en compte la réalité du marché du travail et de mon appétence aux domaines en tension

3. Valider son projet

- Se mettre en situation professionnel : découvrir le(s) métier(s) retenu(s) lors de mises en situation en milieu professionnel
- Choisir le métier qui me correspond

Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

4



Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

5

➤ CALENDRIER PREVISIONNEL

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge deux groupes de 15 stagiaires maximum (3 à minima). Le prestataire animera une séance durant laquelle il se positionnera en coach et permettra à chaque jeune de réaliser des tests pour définir un profil le lundi 10 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 pour le 1^{er} groupe et la même séance pour le 2^{ème} groupe le lundi 24 septembre 2018 de 9h30 à 12h30. L'objectif de ces séances de sensibilisation est de susciter l'envie, chez les jeunes, d'aller plus loin sur cette thématique. S'en suivront ensuite, pour les jeunes identifiés et intéressés **4 autres séances de 3 heures réparties entre les mois d'octobre et novembre 2018**. La répartition en ateliers collectifs et en entretiens individuels sera déterminée en fonction des problématiques et des profils des participants. Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe (RPJ et CIP) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le conseiller en insertion professionnelle : contenus, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement à l'équipe de l'avancée du projet.

Une rencontre est programmée avec l'ensemble des prestataires retenus le 5 septembre 2018 de 9h30 à 12h au siège social de l'ACSD.

➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

- Chaque participant a identifié un domaine professionnel en tension dans lequel il peut envisager de s'orienter
- Les jeunes ont pu définir ou préciser leur projet professionnel
- Ils ont un plan d'actions clair et connaissent les différentes étapes pour réaliser leur projet
- La participation à une action collective permettra de rompre avec l'isolement et de favoriser le développement personnel

➤ INDICATEURS D'EVALUATION

Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées
- La capacité du prestataire à mobiliser les jeunes sur la durée par une animation ludique

Sommatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)

Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

Pédagogiques

- Capacité à présenter son projet en argumentant
- Capacité à prioriser les démarches
- Aptitude à identifier les secteurs qui recrutent

6

➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 18 Heures.

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique l'intervention de professionnels ou toute autre dépense qu'il jugera nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat).

Ce présent marché est valable 6 mois. Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de la prestation sous réserve des retours de tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux
- Les conseillers en insertion professionnelle qui auront pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

7

➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le conseiller en insertion professionnelle et/ou le RPJ présent
- La mise en place une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier
- La valorisation des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.

➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : 25%
- Le prix de la prestation : 25%
- le candidat justifiera dans son offre ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : 20%
- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : 15 %
- L'adaptabilité du prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : 15 %

➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :
- <http://www.europe-en-nordpasdecalsais.eu/gestion-dossier-beneficiaires-por/>
- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.



Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

8

- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.

➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant **le 31 août 2018 à 12h** par courriel à iej@centres-sociaux-douai.fr

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 68 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Jean Marie Lenotte, Directeur Général de l'Association des Centres Sociaux de Douai.

Il est à noter que les principaux interlocuteurs restent Pierre Schroder, animateur/Chef de Projet/Conseiller en Insertion Professionnelle (06 42 53 58 89) et/ou Laurie Faye, Agent Administratif (06 42 46 84 04).

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date limite de dépôts des candidatures.

Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le **3 septembre 2018**.

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre